



---

## Avis public

# Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 5 mai 2025, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2025-00004 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, situé au 611, avenue de Venise Ouest soit le lot : 5 105 581 au cadastre du Québec.
- La présente dérogation a pour but de régulariser un empiètement de la résidence de 1,31 mètre dans la marge latérale gauche, alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 sous la grille des spécifications de la zone Ha-3 prescrit une marge minimale de 1,5 mètre, permettant ainsi une distance de 0,19 mètre entre la résidence et la ligne de propriété, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 12 février 2025 et portant le numéro de minute 42305.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 2 mai 2025** à l'attention de :

M. Lukas Bouthillier  
237, 16<sup>e</sup> Avenue Ouest, Venise-en-Québec  
Direction@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 2025

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
1<sup>er</sup> avril 2025

---

## Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2025-00004 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 1<sup>er</sup> avril 2025.

---

Lukas Bouthillier, Adm.A, CPA Auditeur, M.Sc, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
1<sup>er</sup> avril 2025